

Conseil du 11 juin 2014

L'an deux mille quatorze, le 11 juin, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Pierre ACCAMBRAY Maire

Etaient présents : P. ACCAMBRAY, PIGNEUR Y, CRISPYN G, TARDIF G, COLNET V, ONZON M, TERRENOIRE S, VERDIER L, NIVET J, BAYLE L.

Absent : ROCHE JC

1 ATTRIBUTION DELEGATION AU MAIRE

Il est décidé d'accorder au Maire les différents points d'attribution de délégation.

- (1) D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;
- (4) De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget pour tous les marchés ou avenants dont le montant est inférieur à 5000€ HT
- (5) De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- (6) De passer les contrats d'assurance ;
- (7) De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- (8) De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- (9) D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- (11) De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- (12) De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux, le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;
- (13) De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;
- (14) De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;

2 COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS

Sont proposés :

Titulaires :

Monsieur TARDIF Gérard, le Bourg 63440 CHAMPS

Monsieur TERRENOIRE Stéphane, le Bourg 63440 CHAMPS

Monsieur CHAMPOMMIER Stéphane, les Brayards 63440 CHAMPS

Madame MIGEON Thérèse, les Picouts 63440 CHAMPS

Madame DELUZARCHE Arlette, les Graves 63440 CHAMPS

Madame SAVY Josiane, le Bourg 63440 CHAMPS

Monsieur MARTIN René, le Bourg 63440 CHAMPS

Monsieur VERDIER Lionel, les Picouts 63440 CHAMPS

Monsieur CRISPYN Guillaume, Chabrépine 63440 CHAMPS
Mme ROYAT Renée, le Bourg 63440 CHAMPS
Monsieur FAURE Paul, le Bourg 63440 CHAMPS
Monsieur MONPIED Daniel, Chabannat 03800 SAINT PRIEST D'ANDELOT (extérieur commune)

Suppléants :

Monsieur ROCHE Guy
Monsieur HERVIER Michel, le Bel Air 63440 CHAMPS
Monsieur AZAÏS Jérôme, les Picouts 63440 CHAMPS
Monsieur NIVET Jean, les Boulards 63440 CHAMPS
Madame ONZON Marie, le Bourg 63440 CHAMPS
Monsieur MOSNIER Michel, les Picouts 63440 CHAMPS
Madame DEBRE Christine, le Bourg 63440 CHAMPS
Monsieur PIGNEUR Yves, le Bel Air 63440 CHAMPS
Monsieur ROCHE Jean-Claude, les Lesbres 63440 CHAMPS
Monsieur BAYLE Laurent, Les Lesbres 63440 CHAMPS
Monsieur COLNET Vincent, le Bourg 63440 CHAMPS
Monsieur MOSNIER Jean-Pierre, Champ pointu 63440 BLOT L'EGLISE (extérieur commune)

3 DESIGNATION CORRESPONDANT DEFENSE

Le Maire est désigné comme correspondant défense

4 DELEGUES À LA COMMISSION « Dénomination des rues »

La Municipalité ayant le projet de nommer les rues, une commission est désignée.
Les membres sont : M COLNET, M CRISPYN, M NIVET, M TARDIF pour les membres du Conseil Municipal et pour les extérieurs M ROYAT Michel et M ROCHE Maurice.
Il est toutefois suggéré de demander dans chaque village qui est désireux de faire partie de cette commission.

5 CHOIX DES PANNEAUX D'AFFICHAGE

Il est envisagé d'installer des panneaux d'affichage aux Brayards ainsi qu'à Chabrépine, M CRISPYN suit le dossier et étudie les possibilités de réalisation.

6 DIVERS ACHATS POUR L'ECOLE

M CRISPYN demande l'achat d'un panneau de basket avec son support. Le Conseil avec 10 voix pour et 1 abstention (G CRISPYN) vote l'achat d'un panneau de basket avec son support pour un montant de 286.50 €

7 CARTE COMMUNALE :

Par délibération en date du 29 octobre 2012, le Conseil Municipal confiait l'étude de la mise à jour de la carte communale au Cabinet d'architecture Bautier-Rannoux 32 Rue Amadéo 63000 Clermont-Ferrand pour un montant de prestation de 14 900€ HT. Cette prestation était prévue sur 6 phases d'étude et la reprographie soit un total de

14900€ HT. Suite à la cessation d'activité de ce bureau d'étude pour cause de retraite des deux dirigeants, l'étude a été arrêtée à la phase 4 pour un montant de 12 910€ HT payé par mandat n° 160 en date du 28/05/2013 et par mandat n° 314 en date du 18/11/2013

Ce dossier est actuellement en phase d'enquête publique qui sera close le 17 juillet 2014. Pour pouvoir terminer cette mise à jour, nous avons consulté le Cabinet CAMPUS Développement spécialisé dans ce type d'étude qui nous a proposé un devis de 2 100€ HT pour apporter les modifications nécessaires afin de présenter cette nouvelle carte communale aux différents services pour approbation.

Le Conseil Municipal décide de confier la fin de cette étude au cabinet Campus Développement pour un montant de 2 100€ HT, et autorise le maire à signer tous les documents et dépenses afférents à cette affaire.

7 QUESTIONS DIVERSES :

- Prolongation M FAURE : Monsieur le Maire propose au Conseil de prolonger le contrat de stagiairisation de un an dans l'attente de l'avis du CTP. Accord à l'unanimité.
- Renouvellement contrat Mme LEVARD : Monsieur le Maire propose au Conseil de prolonger le contrat de Mme LEVARD jusqu'au 30 novembre. Accord à l'unanimité
- La création du site Internet va être reprise
- Entretien station d'épuration : il est nécessaire de procéder d'urgence au nettoyage de la station. Pour ce faire, le Conseil Municipal sur proposition de M Le Maire décide de confier cette tâche ponctuelle à M Armand BELLIER
- Il est décidé que Mme LEVARD ait la délégation de signature pour les commandes de voirie
- La somme de 766€ est à payer pour 2014 concernant le FPIC
- Il faut assurer le raccordement pour 2 tabourets aux bâtiments communaux. Des devis vont être demandés.
- Le Conseil décide de rétrocéder le terrain section ZL n°192 de 33m² à Mme DESBRE pour la valeur de 1€ le m²
- Présentation de la proposition de Sioule et Morge concernant la mise à jour des ANC
- Busage du fossé le long de la RD207 sur environ 100m à l'étude
- Réparation de l'abreuvoir de Chabrépine suite à une dégradation par une personne non identifiée

La séance est levée à 22 h 00